



Le nouveau projet éducatif pour les écoles et les centres

Le nouveau projet éducatif pour les écoles et les centres

L'adoption du projet de loi n° 105 en 2017 a imposé des modifications au processus de planification stratégique des commissions scolaires et de leurs établissements. Les commissions scolaires ont achevé leurs nouveaux Plans d'engagement vers la réussite (PEVR) avant le 1^{er} juillet 2018. Les écoles et les centres ont jusqu'au 1^{er} juillet 2019 pour élaborer leur nouveau projet éducatif. Le projet éducatif existe depuis de nombreuses années, mais les plans de réussite scolaire et les conventions de gestion et de réussite éducative ainsi que les politiques et les objectifs des centres ont maintenant été abolis. Cela signifie que bon nombre des éléments de chacun de ces derniers ont maintenant été intégrés au projet éducatif. Ce document résume certaines des principales considérations dont doit tenir compte le personnel enseignant dans l'élaboration du nouveau projet.

PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

Un examen et une analyse de la réalité de l'école/du centre

Le projet éducatif doit être basé sur la situation réelle d'une école ou d'un centre donné, chaque établissement étant différent. Les questions concernant les besoins des élèves et leur réussite scolaire, ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté doivent être prises en compte. Le conseil d'établissement effectue l'analyse en faisant participer des personnes de tous les niveaux de la communauté scolaire et en étudiant les renseignements et les données pertinents. Parmi les outils pouvant être utilisés, citons les sondages, les groupes de discussion et la consultation de groupes et d'organisations liés à la communauté scolaire.

Élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif se veut le reflet des ambitions de l'école ou du centre pour l'apprentissage de ses élèves. C'est le document d'orientation de ce que l'établissement veut réaliser. Il doit également être cohérent par rapport au PEVR de la commission scolaire. Le conseil d'établissement est en dernier ressort responsable de l'adoption du projet, la direction étant chargée de coordonner l'élaboration au jour le jour. Le projet doit également être évalué périodiquement dans un délai fixé par le conseil d'établissement, conformément au PEVR.

Le projet doit également inclure certains éléments, notamment :

- Le contexte de l'école/du centre;
- Les orientations et les objectifs de l'école/du centre pour améliorer la réussite;
- Les orientations et objectifs de mise en œuvre du projet respectant le cadre juridique (*Loi sur l'instruction publique, régime pédagogique, directives annuelles, etc.*);

- Sa cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, y compris l'échéancier;
- Les cibles et les indicateurs utilisés pour mesurer les cibles.

Une fois que l'analyse de la réalité de l'école/du centre est terminée, elle sert de base à l'élaboration de tous les éléments ci-dessus. En plus d'être cohérente par rapport au PEVR de la commission scolaire, l'analyse de la situation peut conduire un établissement à élaborer d'autres éléments importants pour la communauté en ce qui concerne l'apprentissage des élèves. Une fois le projet élaboré, il est présenté au conseil d'établissement pour adoption; cela signifie que le conseil d'établissement a toujours le pouvoir de modifier les éléments du projet s'il le souhaite.

Conséquences pour le personnel enseignant

Le personnel enseignant devrait participer activement aux phases d'analyse et d'élaboration du projet au moyen de divers processus de consultation.

Le personnel enseignant peut participer à des sondages, être membre de groupes de discussion et faire partie de comités de travail qui analysent la situation de l'établissement ou élaborent les éléments à inclure, entre autres mécanismes.

Les versions préliminaires du projet doivent être présentées aux réunions du personnel et au conseil du personnel à des fins de discussion et de recommandations. Les membres enseignants du conseil d'établissement ont un rôle essentiel à jouer dans la mesure où ils doivent voter sur le projet proposé; ils devront bien comprendre le consensus parmi le personnel enseignant pour pouvoir voter en conséquence.

Indicateurs et cibles

Le personnel enseignant doit aussi accorder une attention particulière aux types d'indicateurs et de cibles élaborés pour le projet éducatif. **L'élaboration d'objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs avec des indicateurs appropriés est importante;** il s'agit de s'assurer que l'accent est mis sur l'apprentissage des élèves plutôt que sur des objectifs simplistes, comme les résultats aux examens, qui détournent l'attention vers l'obtention d'une note précise ou vers des attentes irréalistes. Des objectifs simplistes axés sur les notes peuvent altérer les processus pédagogiques et d'apprentissage.

Déterminer les moyens de mise en œuvre – Une proposition élaborée par le personnel enseignant

Un élément très important pour le personnel enseignant est que le projet éducatif **ne doit pas** inclure les moyens spécifiques qui seront utilisés pour le mettre en œuvre; les moyens sont

élaborés par le personnel et soumis à la direction à des fins d'approbation. Ceci est clairement défini dans les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* et vise à garantir que le rôle professionnel du personnel enseignant (et des autres membres du personnel) dans la détermination de la manière dont ils s'acquittent de leur travail ne soit pas déterminé par un vote du conseil d'établissement, où la majorité des votes est détenue par du personnel non enseignant.

Le personnel enseignant doit élaborer des propositions concernant les moyens à utiliser pour mettre en œuvre le projet à présenter à la direction.* Ces propositions peuvent être élaborées par une combinaison de réunions du personnel, de groupes de travail de cycle ou de département, lors de réunions du conseil du personnel, ou en utilisant toute autre méthode garantissant à tout le personnel enseignant la possibilité de participer de manière significative.

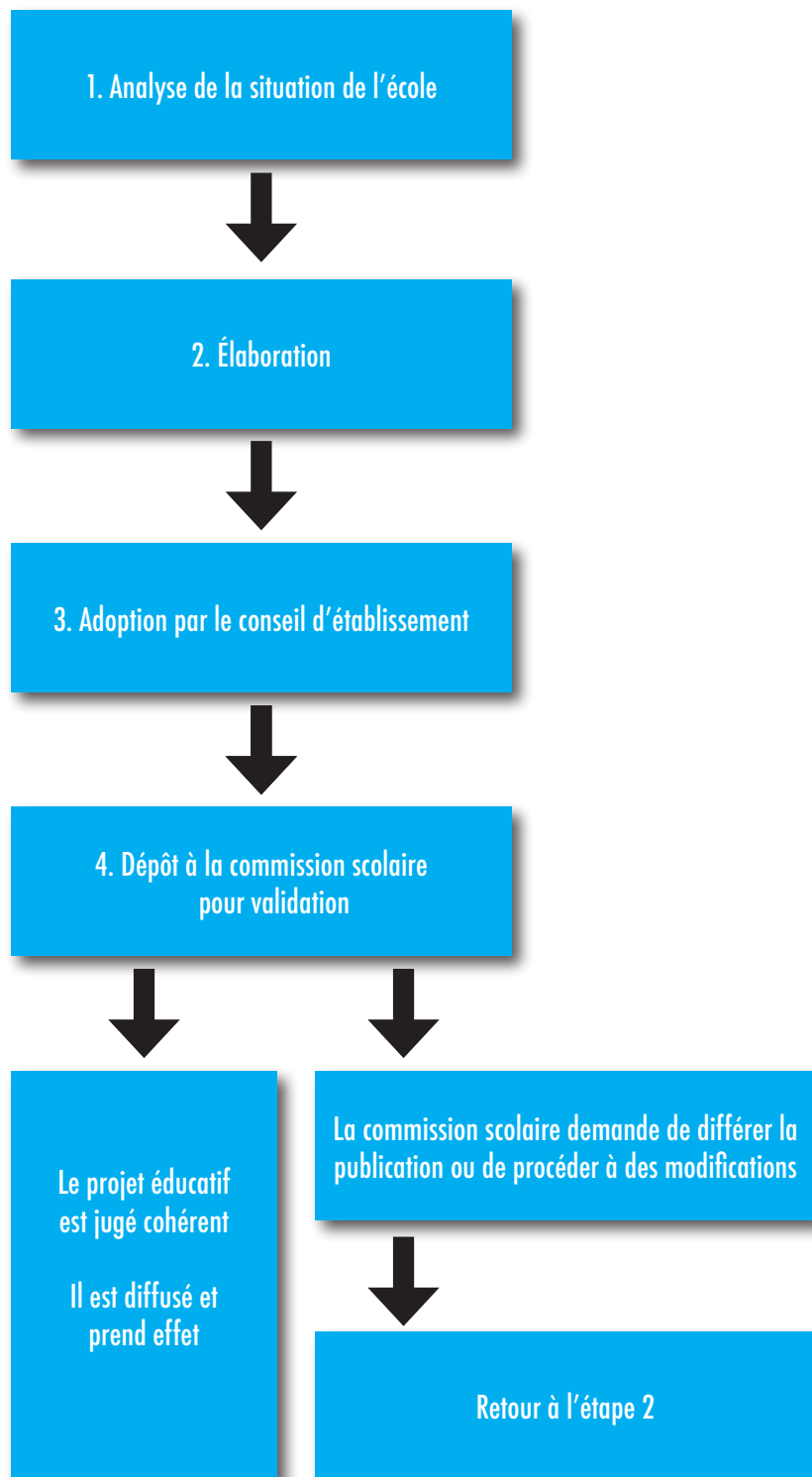
La participation du personnel enseignant à l'élaboration des moyens est importante, car, une fois qu'ils auront été approuvés par la direction, le personnel enseignant devra contribuer à leur mise en œuvre.

CONCLUSION

La nouvelle version du projet éducatif comprendra des éléments qui figuraient auparavant dans les plans de réussite scolaire, les politiques et orientations des centres, ainsi que dans les conventions de gestion et de réussite éducative. Ce nouveau projet, qui doit être adopté avant le 1^{er} juillet 2019, sera soumis au vote du conseil d'établissement, lequel a la capacité de modifier la version proposée. Étant donné que le personnel de l'école/du centre sera tenu de respecter ses orientations, ses objectifs et ses cibles, la participation du personnel enseignant à son élaboration et à son adoption est indispensable. Il doit participer activement à l'analyse de la situation de l'école/du centre et à l'élaboration du projet éducatif; il fait partie intégrante de la communauté de l'établissement et doit exprimer sa vision de ce que l'établissement devrait faire. Il est aussi responsable, indépendamment du projet éducatif lui-même, de l'élaboration des moyens par lesquels le projet sera mis en œuvre, rôle essentiel qu'il doit assumer pour faire valoir son jugement professionnel. Que le processus ait commencé ou non dans son école/centre, le personnel enseignant doit s'assurer de contribuer de manière significative au processus, car le contenu du projet éducatif déterminera les orientations et les actions de l'école/du centre.

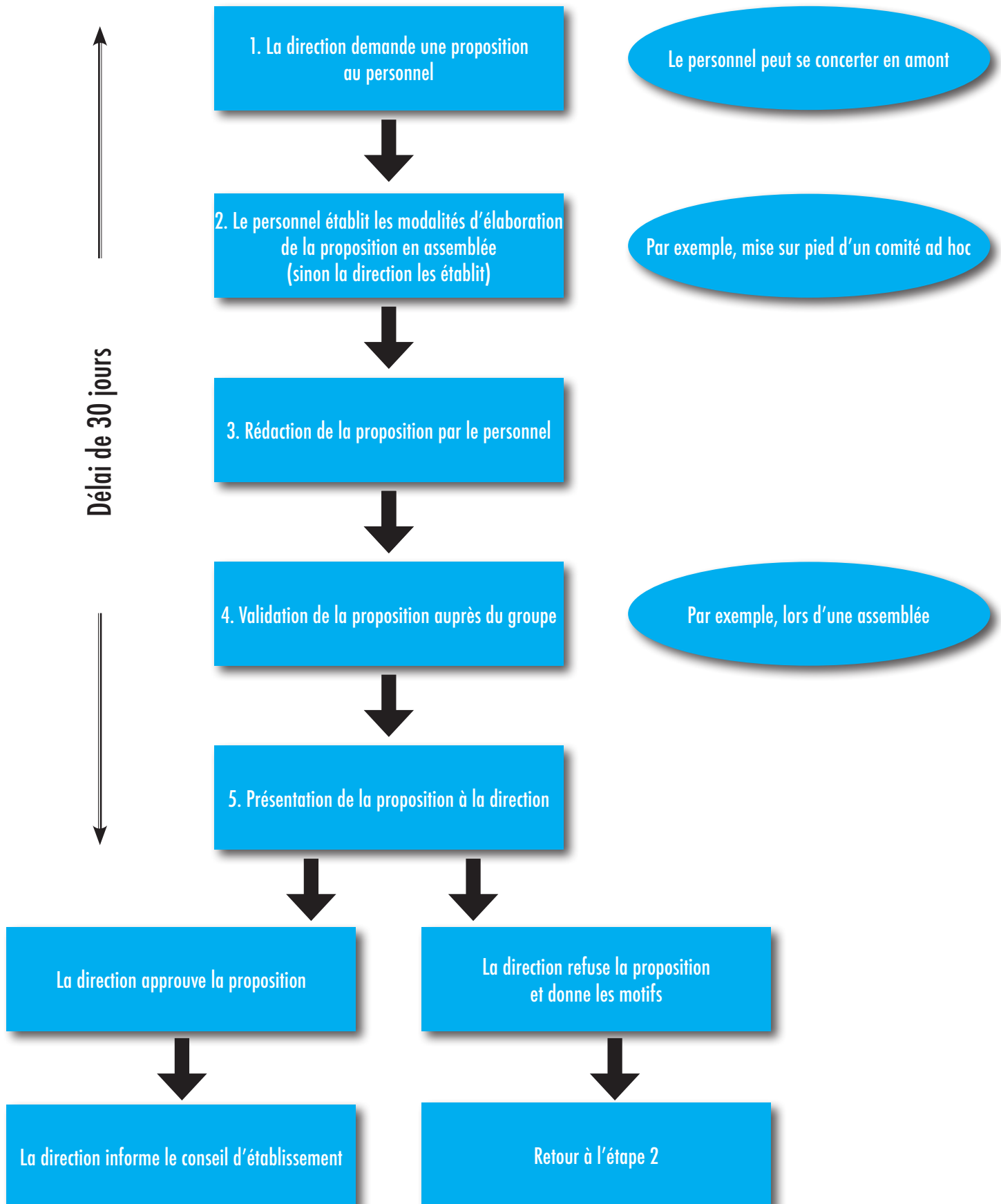
*Conformément à l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique*

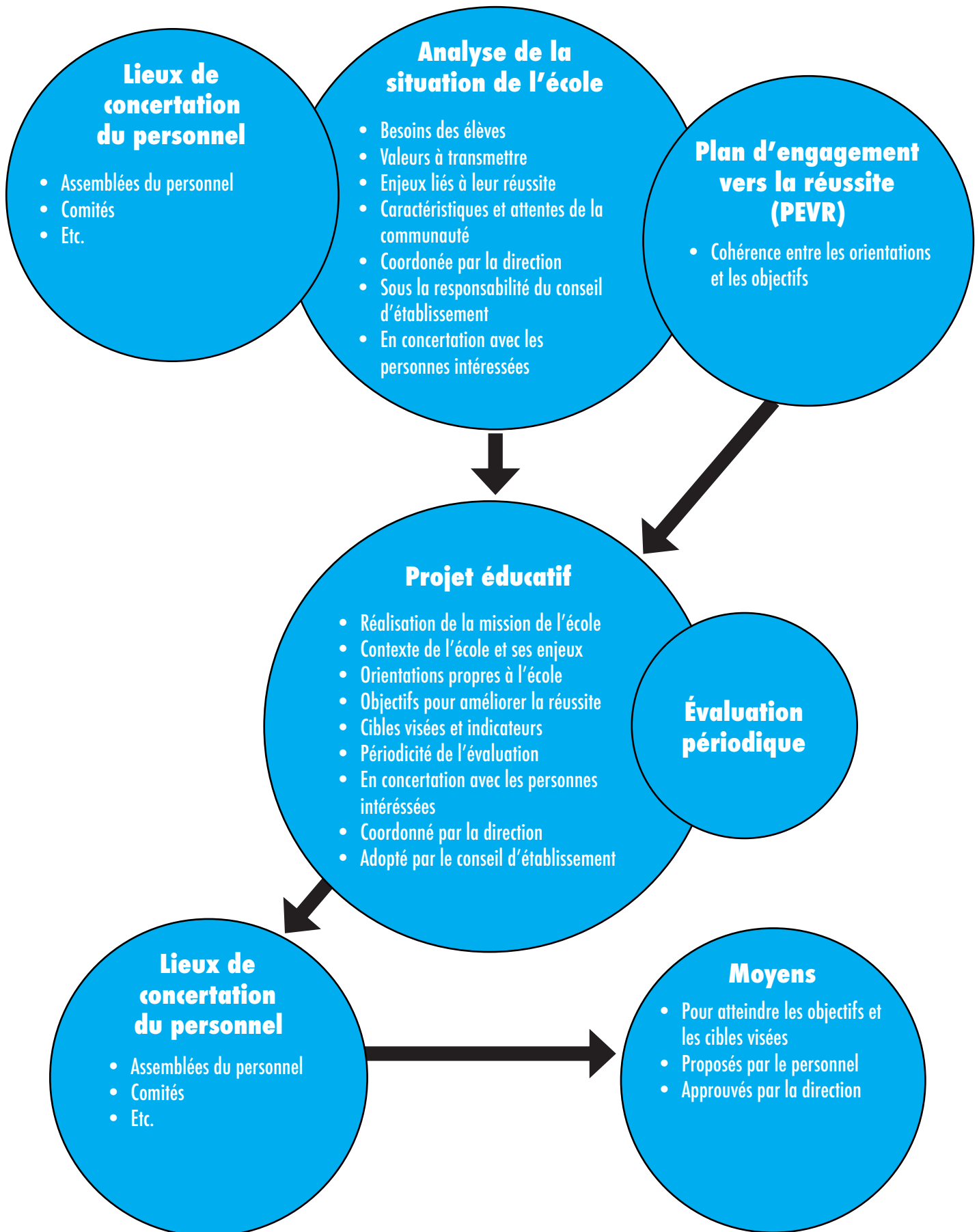
Processus d'élaboration du projet éducatif



Délai de 60 à 90 jours

Processus d'élaboration de la proposition de moyens





Projet éducatif et moyens de mise en œuvre : Exemples d'éléments de contenu

Remarque : Les exemples proposés sont présentés uniquement à titre d'information

Enjeux et orientations	Objectifs	Cibles quantifiées de manière non chiffrée	Indicateurs	Moyens proposés par le personnel
<p>Enjeu : Compétences en lecture et appréciation des livres</p> <p>Orientation : Soutenir l'apprentissage et l'appréciation de la lecture</p>	<p>Développer le désir de lire des élèves</p> <p>Promouvoir le développement des compétences en lecture des élèves</p>	<p>Augmenter le temps de lecture</p> <p>Améliorer le plaisir de lecture des élèves</p> <p>Augmenter le taux de réussite en lecture, dans la langue d'enseignement, pendant la 6^e année du primaire</p>	<p>Nombre moyen de livres empruntés à la bibliothèque chaque mois</p> <p>Remarques des élèves</p> <p>Taux de réussite en lecture</p>	<p>Périodes de lecture fréquentes</p> <p>Achat de livres sur divers sujets</p> <p>Visites régulières à la bibliothèque</p> <p>Analyse des stratégies de lecture utilisées par les élèves à risque ou en difficulté</p> <p>Service de rattrapage pour les élèves ayant des difficultés en lecture</p> <p>Mentorat d'élèves de 1^{re} année par des élèves de 6^e année</p>
<p>Enjeu : L'école comme environnement d'apprentissage sécuritaire</p> <p>Orientation : Créer un environnement d'apprentissage ouvert,</p>	<p>Développer le respect de la diversité chez les élèves</p> <p>Promouvoir l'adoption d'un comportement positif</p>	<p>Améliorer le climat à l'école</p> <p>Réduire le nombre de cas de violence et d'intimidation</p>	<p>Perception du climat scolaire chez les élèves et le personnel</p> <p>Nombre de cas de violence et d'intimidation signalés</p>	<p>Suivre les situations et les types de violence et d'intimidation</p> <p>Activités de sensibilisation à la diversité menées par l'animateur à la vie spirituelle et communautaire (p. ex.</p>

Enjeux et orientations	Objectifs	Cibles quantifiées de manière non chiffrée	Indicateurs	Moyens proposés par le personnel
sain et sécuritaire pour les élèves				<p>assemblées mensuelles d'élèves)</p> <p>Médiation pour les élèves ayant des conflits</p>
<p>Enjeu : Engagement des élèves</p> <p>Orientation : Promouvoir la participation des élèves à leurs propres progrès scolaires</p>	<p>Aider les élèves à envisager leurs possibilités de carrière futures</p> <p>Établir la valeur de la présence des élèves à l'école et en classe</p> <p>Offrir une gamme d'activités parascolaires pour répondre aux divers intérêts des élèves</p>	<p>Augmenter le nombre d'élèves engagés dans un processus d'orientation scolaire et professionnelle</p> <p>Réduire les absences en classe</p> <p>Augmenter la participation des élèves aux activités scolaires</p>	<p>Nombre d'élèves participant au processus d'orientation scolaire et professionnelle</p> <p>Présence en classe</p> <p>Sentiment d'appartenance chez les élèves</p> <p>Nombre d'élèves participant à des activités parascolaires</p>	<p>Ateliers d'orientation scolaire et professionnelle animés par un conseiller d'orientation</p> <p>Présentation de différents exemples de parcours scolaires et professionnels</p> <p>Rencontres individuelles entre l'élève et le technicien en éducation spécialisée ou en travail social à la suite d'absences non motivées</p> <p>Passer en revue les possibilités d'activités parascolaires</p>